

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7^{ème} RALLYE VHC PEA DE HAUTE SAONE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.



ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 25 & 26 Octobre 2025 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national VHC PEA dénommé :

7^{ème} Rallye Régional VHC PEA de Haute Saône

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 29/07/2025 sous le N°68 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°594 en date du 29/07/2025

Comité d'Organisation

Président :	Mr Alexandre CHAMAGNE
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Adresse mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Saônexpo – 70170 PORT SUR SAONE
Date, horaire :	Samedi 25 Octobre 2025 de 14h00 à 21h00 Dimanche 26 Octobre de 5h30 à 20h00

Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC - 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

Commissaire Technique Responsable VHC :	Serge BULLIER	19678 / 0409
---	---------------	--------------

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye Régional VHC PEA de Haute Saône compte pour :

- la Coupe de France des rallyes VHC 2026 coefficient 2
- les Challenges ASA LURONNE 2026,
- les Challenges VED et SOREVI / STPI 2026
- les Challenges de la ligue du sport automobile BFC 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye Régional VHC PEA de Haute Saône doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 Octobre 2025 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

- | | |
|--|-------|
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs : | 295 € |
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : | 280 € |
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : | 265 € |
| ▪ Sans la publicité facultative des organisateurs : | 590 € |
| ▪ 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année. | |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupes A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en

6.3. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l’épreuve seront affichées au tableau d’affichage situé dans le parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du rallye, un classement général toute périodes confondues (hors Classic) sera établi.

Voir règlement 2025 FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 44^{ème} Rallye Régional PEA VHC de Haute Saône.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

Rallye VHC